

## ANNEXE

### Annexe à l'arrêté de modification du site Natura 2000 FR2200380 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (zone spéciale de conservation)

#### Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

##### 1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix
4030	Landes sèches européennes
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
6230	* Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
7210	* Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae
7230	Tourbières basses alcalines
91D0	* Tourbières boisées
91E0	* Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur

##### 2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

###### Amphibiens

1166 Triton crêté *Triturus cristatus*

###### Invertébrés

1014 Vertigo étroit *Vertigo angustior*

1016 Vertigo de Des Moulins *Vertigo moulinsiana*

1044 Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*

1083 Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*

6199 \* Écaille chinée *Euplagia quadripunctaria*

Mammifères

1303 Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*

1323 Vespertilion de Bechstein *Myotis bechsteinii*

Plantes

1381 Dicrane vert *Dicranum viride*

Poissons

1149 Loche de rivière *Cobitis taenia*

1163 Chabot *Cottus gobio*

5339 Bouvière *Rhodeus amarus*

Reptiles

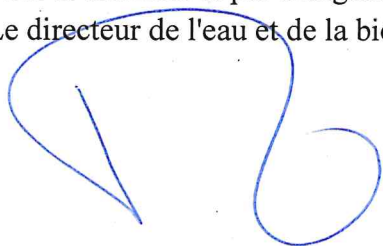
*Aucune espèce mentionnée*

Fait le 10 8 NOV. 2022

Le ministre de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



O. THIBAUT